

(19)



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



(11)

EP 1 712 709 A1

(12)

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:  
18.10.2006 Bulletin 2006/42

(51) Int Cl.:  
**E04H 15/18** (2006.01)      **E04H 15/64** (2006.01)  
**E04B 1/61** (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: 06370014.0

(22) Date de dépôt: 13.04.2006

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR  
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI  
SK TR**  
Etats d'extension désignés:  
**AL BA HR MK YU**

(30) Priorité: 14.04.2005 FR 0503739  
14.04.2005 FR 0503740  
29.11.2005 FR 0512089

(71) Demandeur: **Dalle, Paul Antoine**  
**08300 L'Ecaille (FR)**  
  
(72) Inventeur: **Dalle, Paul Antoine**  
**08300 L'Ecaille (FR)**  
  
(74) Mandataire: **Duthoit, Michel Georges André**  
**Bureau Duthoit Legros Associés,**  
**96/98, Boulevard Carnot,**  
**B.P. 105**  
**59027 Lille Cedex (FR)**

### (54) Structure constructible, apte à permettre l'élaboration d'une charpente de tente, ou tout autre chapiteau de forme diverses

(57) L'invention est relative à une structure constructible apte à permettre l'élaboration d'une charpente de tente, notamment de tente dite « garden cottage » ou tout autre chapiteau, de formes diverses, la structure (2) comportant un ensemble de poutres (20) notamment disposées verticalement en poteaux (21) horizontalement en traverses (22), ou encore suivant un angle pour cons-

tituer les fermes (23) d'une charpente de toit.

Selon l'invention, la structure constructible présente en outre des éléments de paroi constitués par des panneaux de construction équipés de systèmes d'assemblage (3) par came rotative à crochet. Au moins une poutre présente au moins une tige d'accroche (5) destinée à engager avec la came rotative à crochet des panneaux (1) en position de verrouillage de la came.

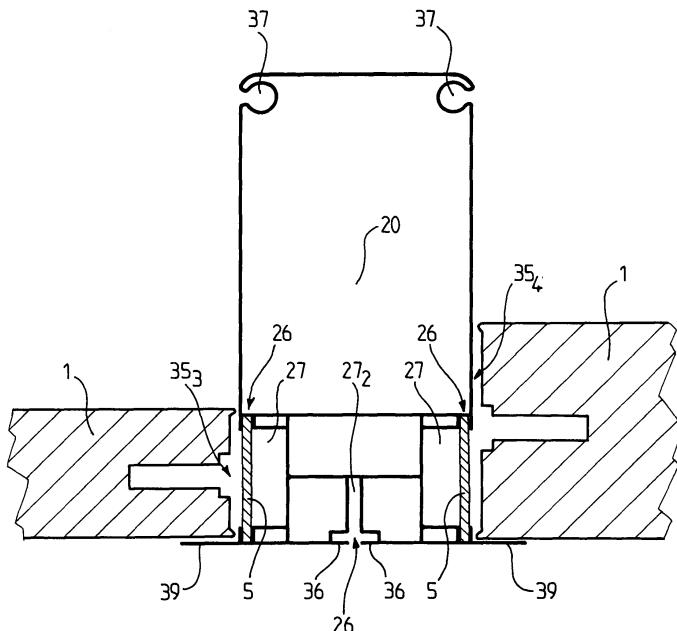


FIG.14

## Description

**[0001]** L'invention concerne également une structure constructible, apte à permettre l'élaboration d'une charpente de tente, notamment de tente dite « garden cottage », ou tout autre chapiteau de formes diverses.

**[0002]** On entend par « structure constructible », une construction qui peut être érigée aisément, de manière réversible pour pouvoir être démontée rapidement. Ces structures sont notamment utilisées dans le domaine de l'événementiel pour la réalisation de constructions temporaires. Il peut notamment s'agir de chapiteaux conçus pour protéger des personnes et/ou du matériel des intempéries.

**[0003]** Ces structures présentent une armature constituée d'un ensemble de poutres, notamment de profilés métalliques, disposés verticalement en poteaux, horizontalement en traverses, ou encore suivant un angle incliné pour constituer les fermes d'une charpente de toit.

**[0004]** Les parois de mur et les parois de toit sont constituées par des toiles, notamment étanches fixées à ladite armature.

**[0005]** La structure constructible peut être munie également d'éléments de parois rigides, se présentant notamment sous la forme de panneaux isolants.

**[0006]** Toutefois, jusqu'à présent, le montage de ces éléments de paroi au reste de la structure, notamment à l'armature, est réalisé à l'aide de fixations telles que clous, vis et autres éléments similaires. Le montage et le démontage de ces éléments de parois sont ainsi fastidieux.

**[0007]** On connaît par ailleurs des éléments de parois se présentant sous la forme d'un panneau isolant en polyuréthane. Ces panneaux isolants sont pourvus au niveau de leur chant, dans la masse, d'un ou plusieurs boîtiers renfermant une came rotative à crochet. Ces comes à crochets constituent un système d'assemblage rapide permettant de solidariser le panneau à un autre panneau voisin. Notamment les comes à crochets sont actionnées en rotation au moyen d'une clé pour venir en prise avec une tige d'accroche d'un panneau voisin.

**[0008]** Ces panneaux sont fabriqués par un procédé de surmoulage dans lequel les boîtiers des systèmes de verrouillage sont prépositionnés dans un moule. Le polyuréthane est alors injecté dans le moule dans une étape ultérieure.

**[0009]** La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients en proposant une structure constructible présentant une armature et des éléments de paroi de montage aisés à ladite armature.

**[0010]** D'autres buts de l'invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre, qui n'est donnée qu'à titre indicatif, et qui n'a pas pour but de la limiter.

**[0011]** L'invention concerne une structure constructible apte à permettre l'élaboration d'une charpente de tente, notamment de tente dite « garden cottage » ou tout autre chapiteau de formes diverses, la structure comportant un ensemble de poutres, notamment disposées ver-

ticalement en poteaux, horizontalement en traverses, ou encore suivant un angle pour constituer les fermes d'une charpente de toit, caractérisée en ce que la structure constructible présente en outre des éléments de paroi

5 constitués par des panneaux de construction équipés de systèmes d'assemblage par came rotative à crochet, en ce qu'au moins une poutre présente au moins une tige d'accroche destinée à engager avec la came rotative à crochet des panneaux, en position de verrouillage de la came.

**[0012]** L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description suivante accompagnée des dessins en annexe parmi lesquels :

- 15 - la figure 1 est une vue en perspective d'une structure constructible, notamment une tente de type « garden cottage » conforme à l'invention selon un mode de réalisation,
- 20 - la figure 2 est une vue en perspective d'une structure constructible, notamment d'un chapiteau présentant une toiture inclinée portée par des fermes de toit,
- 25 - la figure 3 est une vue en perspective d'un chapiteau tel qu'illustré à la figure 2, la structure présentant en outre un plafond, notamment porté par des traverses,
- 30 - les figures 4 et 5 sont des vues, respectivement selon une coupe transversale et une coupe longitudinale d'un panneau de construction conforme à l'invention équipé d'un système d'assemblage par came rotative à crochet,
- 35 - la figure 6 est une vue de face d'un panneau de construction équipé au niveau de deux chants opposés de quatre systèmes d'assemblage par came rotative à crochet,
- 40 - la figure 7 est une vue selon une coupe transversale d'un panneau de construction équipé d'un système d'assemblage par came rotative à crochet disposé en décalé par rapport au plan du panneau,
- 45 - les figures 8 et 9 sont respectivement des vues selon une coupe transversale de deux panneaux de construction d'épaisseurs différentes équipés chacun d'un système d'assemblage par came rotative à crochet,
- 50 - la figure 10 est une vue de face illustrant un profilé de montage des panneaux de construction,
- la figure 11 est une vue en perspective d'une poutre équipée d'une tige d'accroche d'une structure constructible conforme à l'invention,
- les figures 12 et 13 sont des vues de face illustrant respectivement deux modes de réalisation des tiges d'accroche,
- la figure 14 est une vue selon une coupe transversale d'une poutre équipée de tiges d'accroche permettant de joindre deux panneaux de construction disposés parallèles,
- la figure 15 est une vue selon une coupe transversale d'une poutre de coin équipé de tiges d'accroche permettant de joindre deux panneaux de construction

disposés perpendiculaires,

**[0013]** Un panneau de construction 1, destiné à constituer un élément de paroi d'une structure constructible 2, telle que par exemple une tente, est illustré des figures 4 à 10.

**[0014]** Le panneau de construction 1 peut être utilisé indifféremment comme élément pour constituer une paroi de mur, de plafond, ou encore de toit, tel qu'illustré à la figure 3.

**[0015]** Le panneau est équipé d'au moins un système d'assemblage 3 par came rotative à crochet, apte à engager, en position de verrouillage, avec une tige d'accroche 5 d'un autre élément de structure, notamment d'un autre panneau de construction contigu, le système de verrouillage 3 étant encastré au niveau de l'un des chants 6 du panneau de construction.

**[0016]** Le système de verrouillage 3 peut être porté par un profilé de montage 7 prévu pour venir border l'un des chants 6 du panneau et être fixé sur ce dernier.

**[0017]** Avantageusement, le profilé de montage 7 peut être fixé à tout type et toute dimension de panneau de construction.

**[0018]** Les panneaux peuvent être isolants, notamment constitués par de la mousse de polyuréthane. Tel qu'illustré aux figures 4 et 5, le panneau peut être un panneau sandwich isolant constitué en matière plastique et présentant une multitude de cloisonnements internes, notamment transversaux et longitudinaux.

**[0019]** Le profilé de montage 7 permet également de positionner un ou plusieurs systèmes d'assemblage 3 en des positions déterminées sur le chant du panneau.

**[0020]** Tel qu'illustré aux figures, le profilé de montage 7 peut présenter au moins une partie 8 de section en U dont l'âme 9 et les deux ailes 10 sont destinées respectivement à venir en appui au niveau de l'un des chants 6 du panneau et à être solidarisées aux deux parois du panneau 1.

**[0021]** Le profilé de montage peut être fixé au panneau par vis, clou ; rivet ou tout autre moyen de fixation connu ou encore par collage.

**[0022]** Tel qu'illustré aux figures 4, 5 et 8 à 10, ledit au moins système d'assemblage 3 peut être solidaire de l'âme 9 de la section en U du profilé de montage 7, le système étant disposé entre les ailes 10 de la section. L'âme 9 présente alors au moins une ouverture 11 pour le passage de la came 4 à crochet. Le chant 6 du panneau présente au moins un évidemment prévu pour la réception dudit au moins un système d'assemblage 3.

**[0023]** Les panneaux en mousse synthétique, en bois ou autre matériau peuvent être alors simplement grugés au niveau de leur chant afin de créer les évidements nécessaires.

**[0024]** Les panneaux en mousse, notamment le polyuréthane, peuvent être grugés par l'intermédiaire d'une pinceuse rotative munie d'un disque abrasif pour la réalisation d'un évidement en forme de demi-lune.

**[0025]** Telle qu'illustrée à la figure 4, l'une des ailes 10

de la section en U du profilé de montage 7 présente, au voisinage du système d'assemblage 3, une ouverture 12 pour le passage d'une clé d'actionnement de la came à crochet 4.

**[0026]** Selon un autre mode de réalisation illustré à la figure 7, l'âme 9 de la section en U du profilé de montage 7 fait saillie latéralement à ladite section au niveau d'un prolongement 13. Le système d'assemblage 3 est solidaire du prolongement 13 pour être disposé en décalé par rapport au plan du panneau 1. Le prolongement 13 de l'âme 9 présente au moins une ouverture 14 pour le passage de la came à crochet 4. Le système d'assemblage peut présenter, en outre une tige d'accroche 5, destinée à engager avec la came un crochet 4 d'un système d'assemblage 3 d'un autre élément de structure, notamment d'un autre panneau.

**[0027]** Le système d'assemblage 3 peut se présenter au moins sous la forme d'un boîtier à l'intérieur duquel la came à crochet 4 est articulée en pivot. Le boîtier présente au moins une ouverture pour le passage de ladite came à crochet 4 et une ouverture pour le passage d'un clé d'actionnement, notamment hexagonale.

**[0028]** Les boîtiers peuvent notamment être de forme en demi-lune, de diamètre égal au diamètre du disque abrasif utilisé pour la réalisation des évidements.

**[0029]** Selon un mode de réalisation, le panneau 1 présente deux chants 61, 62 parallèles emboîtables, l'un 61 constituant un profil mâle, l'autre 62 constituant un profil femelle, destinés à engager avec les chants femelle et mâle de deux panneaux voisins.

**[0030]** Bien entendu, les chants emboîtables sont prévus sur les chants non bordés par un profilé de montage 7. Les chants emboîtables 61, 62 permettent avantageusement de réaliser le toit ou encore le plafond des structures constructibles, en obtenant une meilleure cohésion entre les panneaux.

**[0031]** L'invention concerne une structure constructible 2 apte à permettre l'élaboration d'une charpente de tente, notamment de tente dite « garden cottage », ou tout autre chapiteau 15 de formes diverses. La structure 2 comporte un ensemble de poutres 20, notamment disposées verticalement en poteaux 21, horizontalement en traverses 22, ou encore suivant un angle pour constituer les fermes 23 d'une charpente de toit.

**[0032]** Selon l'invention, la structure constructible 2 présente en outre des éléments de parois constitués par des panneaux de construction 1, équipés de systèmes d'assemblage 3 par came rotative à crochet 4. La structure constructible présente en outre au moins une poutre 20 présentant au moins une tige d'accroche 5 destinée à engager avec la came rotative à crochet 4 des panneaux 1, en position de verrouillage de la came.

**[0033]** La poutre 20 peut présenter au moins une surface d'appui 35 prévue pour venir en contact avec l'un des chants 6 d'au moins un panneau.

**[0034]** Chaque surface d'appui 35 présente au moins une tige d'accroche 5, disposée perpendiculairement à l'axe longitudinal de la poutre 20, parallèlement à la sur-

face d'appui 35.

[0035] La tige d'accroche 5 est reçue dans une première rainure 26, notamment de profondeur sensiblement égale au diamètre de la tige, de telle façon à ce que la tige affleure à proximité de la surface d'appui.

[0036] La poutre 20 présente en outre au moins une deuxième rainure 27, creusée dans la première rainure 26, afin de permettre le passage de la came à crochet 4, en position de verrouillage.

[0037] Telle qu'illustrée à la figure 11, la première rainure 26 peut présenter au moins deux ailes de retour 36 de telle façon à constituer un rail en C. Ladite au moins une tige 5 est constituée par au moins un cavalier 50 présentant au moins deux portées latérales 51, 52. Chacune des portées 51, 52 est destinée à venir en appui contre l'une des extrémités latérales du rail. Lesdites portées sont maintenues par les ailes de retour 36. Ledit au moins un cavalier 50 est inséré par coulissemement à l'extrémité débouchante du rail.

[0038] Tel qu'illustré à la figure 12, un cavalier 50 peut présenter deux tiges d'accroche 5 disposées parallèles. Tel qu'illustré à la figure 13, un cavalier 50 peut également se présenter sous la forme d'une seule tige d'accroche 5 et notamment présenter un profil en U.

[0039] Selon un autre mode de réalisation, les tiges d'accroche 5 seront simplement soudées dans la rainure 26.

[0040] Lesdites poutres 30 peuvent présenter au moins une rainure 37 longitudinale destinée à recevoir des toiles de paroi.

[0041] Selon un mode de réalisation illustré à la figure 15, ladite au moins une poutre 20 présente deux surfaces d'appui 35<sub>1</sub>, 35<sub>2</sub> perpendiculaires prévues chacune pour venir en contact avec le chant 6 d'un panneau 1, afin de joindre deux panneaux perpendiculaires entre eux à ladite poutre. La poutre 20 peut présenter en outre un profil arrondi 30, au niveau de l'intersection des deux surfaces d'appui perpendiculaires, destinées à créer une finition d'angle.

[0042] Aussi, selon un exemple, la poutre se présente sous la forme d'une barre en profil d'aluminium pour la confection d'une charpente de tente. Ce profil sert à la fois de pieds et de barres horizontales en haut des murs. De par ses rainures de différentes formes, cette barre permet de fixer à elle seule la toile de toit, les toiles de murs, et les panneaux sandwich isolés. Elle permet de créer une finition de coin et enfin de recevoir les moyens de fixation et de raccordement entre les profils.

[0043] Ce profil présente notamment une rainure ovale 37<sub>1</sub> spécialement prévue pour recevoir la toile de toit. Ce profil présente deux rainures cylindriques 37<sub>2</sub> pour recevoir les toiles de murs.

[0044] Ce profil présente deux rainures 27 profondes pour laisser le passage des cames à crochets des panneaux. Ces rainures sont également caractérisées par des ronds, encore appelés tiges d'accroche, en aluminium soudés tous les 40 cm pour la fixation et la réception des crochets de panneaux.

[0045] Le profil présente deux chants plats en angle pour maintenir les panneaux sandwich. Les deux chants plats sont raccordés par un profil arrondi pour créer une finition d'angle entre les panneaux.

5 [0046] Le profil présente un cloisonnement intérieur 60 permettant l'introduction d'éléments favorisant le raccordement et la fixation entre les profils des poutres 20.

[0047] Selon un autre mode de réalisation, les poutres 20 présentent deux surfaces d'appui 35<sub>3</sub>, 35<sub>4</sub> parallèles, 10 prévues chacune pour venir en contact avec le chant 6 d'un panneau, afin de joindre deux panneaux parallèles entre eux, notamment coplanaires.

[0048] Telle qu'illustrée à la figure 14, ladite poutre présente au moins deux ailes latérales 39, encore appelées 15 chants plats, faisant saillie suivant un même plan, des deux côtés de la poutre 20, perpendiculairement aux deux surfaces d'appui parallèles 35<sub>3</sub>, 35<sub>4</sub>, et destinées à assurer une finition au niveau de la jointure des deux panneaux disposés parallèles.

20 [0049] Selon un exemple de réalisation, la poutre 20 se présente sous la forme d'un profil en aluminium pour la confection d'une charpente de structure de chapiteau. Cette poutre sert à la fois de pieds, de fermes et de rails pour des plafonds suspendus.

25 [0050] De par ses rainures 37, cette poutre permet de fixer à elle seule les toiles de toit ou encore les toiles de mur. Elle permet de fixer également les panneaux de construction, notamment sandwich isolant. Deux chants plats, encore appelés ailes latérales 39 permettent de 30 maintenir et créent une finition parfaite entre la poutre 20 et les panneaux de construction 1. Un grand espace vide intérieur au profil sert à recevoir les moyens de fixation et de raccordement entre les poutres 20. Cet espace peut être également rempli de mousse de polyuréthane 35 dans un souci d'isolation.

[0051] Le profil présente deux rainures spécialement prévues pour recevoir les toiles de toit ou encore les toiles de mur. Elles présentent des rainures 27 profondes placées latéralement de chaque côté de la poutre pour recevoir les crochets des panneaux de construction et permettre donc leur fixation grâce aux ronds, encore appelés tiges d'accroches, soudés à espace régulier.

[0052] Le profil présente avantageusement une rainure 27<sub>2</sub>, notamment perpendiculaire aux deux surfaces d'appui 35<sub>3</sub>, 35<sub>4</sub> parallèles spécialement prévues pour recevoir des panneaux de construction qui auront pour effet de cloisonner l'intérieur de la structure constructible.

[0053] Le profil en aluminium présente deux chants plats ou encore ailes latérales 39 ayant pour effet de 50 retenir les panneaux de construction 1 et de créer une finition parfaite entre poutre et panneau.

[0054] Le profil présente un grand espace vide intérieur permettant d'introduire des éléments pour raccorder les poutres 20 entre elles afin d'harmoniser une charpente complète.

## Revendications

1. Structure constructible (2) apte à permettre l'élaboration d'une charpente de tente, notamment de tente dite « garden cottage » ou tout autre chapiteau (15) de formes diverses, la structure (2) comportant un ensemble de poutres (20), notamment disposées verticalement en poteaux (21), horizontalement en traverses (22), ou encore suivant un angle pour constituer les fermes (23) d'une charpente de toit, **caractérisée en ce que** la structure constructible (2) présente en outre des éléments de paroi constitués par des panneaux de construction (1), équipés de systèmes d'assemblage (3) par came rotative à crochet (4), **en ce qu'** au moins une poutre (20) présente au moins une tige d'accroche (5) destinée à engager avec la came rotative à crochet (4) des panneaux (1), en position de verrouillage de la came.
2. Structure (2) selon la revendication 1 dans laquelle poutre (20) présente au moins une surface d'appui (35) prévue pour venir en contact avec l'un des chants (6) d'au moins un panneau (1), chaque surface d'appui (35) présentant au moins une tige d'accroche (5), disposée perpendiculairement à l'axe longitudinal de la poutre (20), parallèlement à la surface d'appui (35), reçue dans une première rainure (26), la poutre (20) présentant en outre au moins une deuxième rainure (27) creusée dans ladite première rainure (26) afin de permettre le passage de la came à crochet (4), en position de verrouillage.
3. Structure selon la revendication 2, dans laquelle ladite première rainure (26) présente au moins deux ailes de retour (36) de telle façon à constituer un rail en C, ladite au moins une tige (5) étant constituée par au moins un cavalier (50) présentant au moins deux portées latérales (51, 52), chacune des portées étant destinée à venir en appui contre l'une des extrémités latérales du rail, lesdites portées étant maintenues par les ailes de retour (36), ledit au moins un cavalier (50) étant inséré par coulissolement à l'extrémité débouchante du rail.
4. Structure selon la revendication 1, dans laquelle ladite au moins une poutre (20) présente au moins une rainure (37) longitudinale destinée à recevoir des toiles de paroi.
5. Structure selon la revendication 2, dans laquelle ladite au moins une poutre (20) présente deux surfaces d'appui (35<sub>1</sub>, 35<sub>2</sub>) perpendiculaires, prévues chacune pour venir en contact avec le chant (6) d'un panneau (1), afin de joindre deux panneaux perpendiculaires entre eux à ladite poutre.
6. Structure selon la revendication 5, dans laquelle la poutre (20) présente, en outre, un profil arrondi (30),
- au niveau de l'intersection des deux surfaces d'appui perpendiculaires, destiné à créer une finition d'angle
7. Structure selon la revendication 2, dans laquelle ladite au moins une poutre (20) présente deux surfaces d'appui (35<sub>3</sub>, 35<sub>4</sub>) parallèles, prévues chacune pour venir en contact avec le chant (6) d'un panneau, afin de joindre deux panneaux parallèles entre eux.
8. Structure selon la revendication 7, dans laquelle ladite au moins une poutre (20) présente au moins deux ailes latérales (39) faisant saillie suivant un même plan, des deux côtés de la poutre (20), perpendiculairement aux deux surfaces d'appui parallèles (35<sub>3</sub>, 35<sub>4</sub>) et destinées à assurer une finition au niveau de la jointure des deux panneaux disposés parallèles.

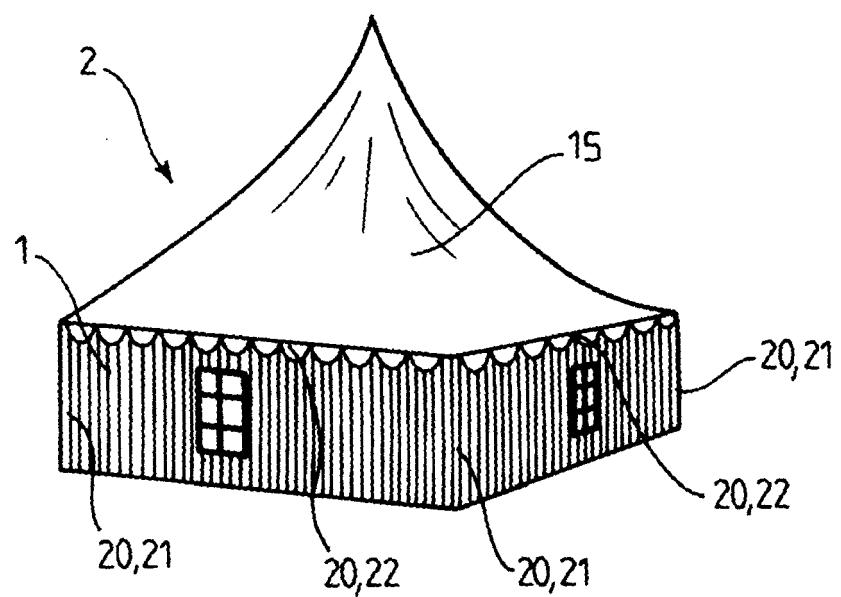


FIG.1

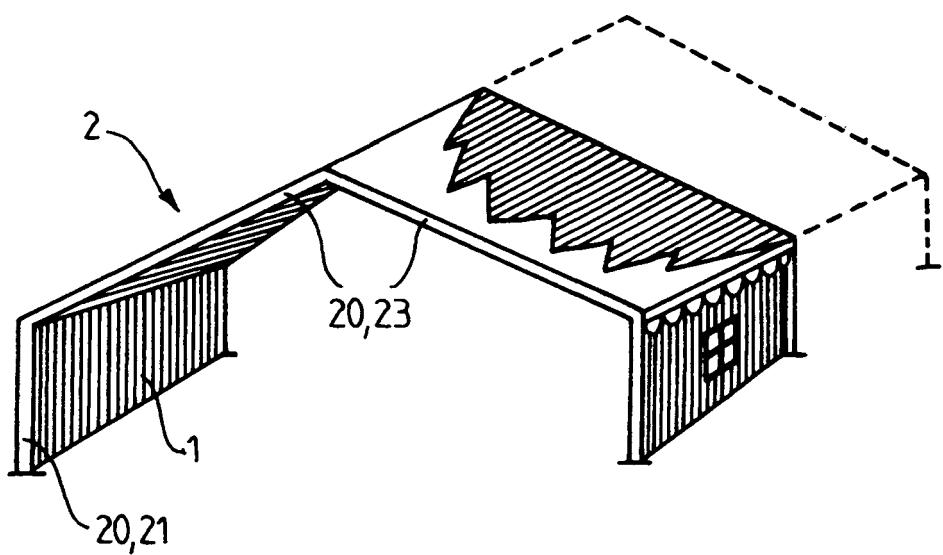


FIG.2

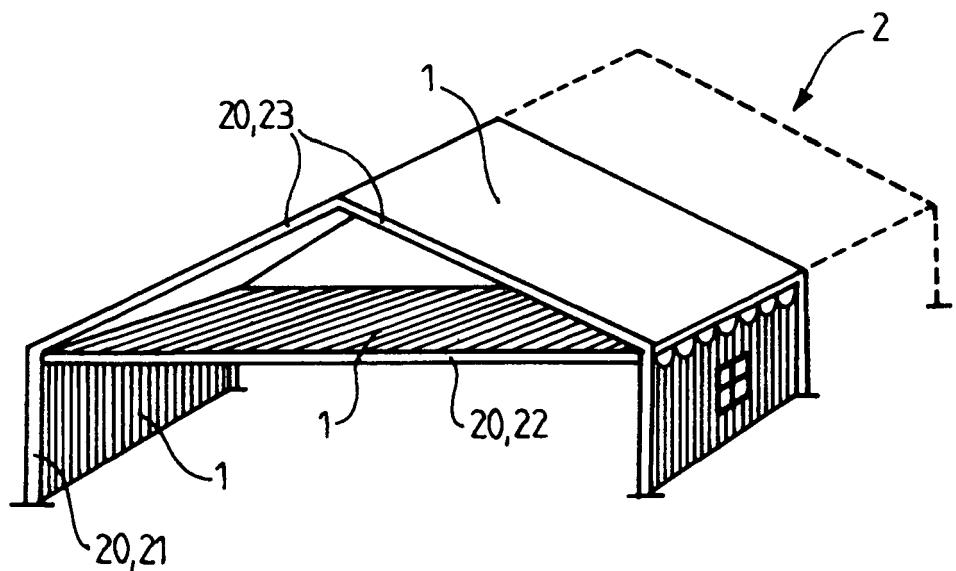


FIG.3

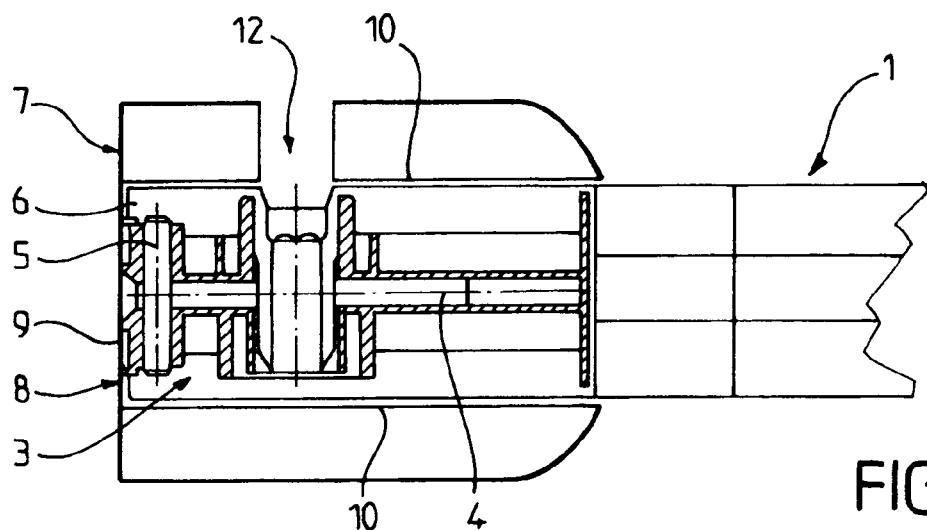


FIG.4

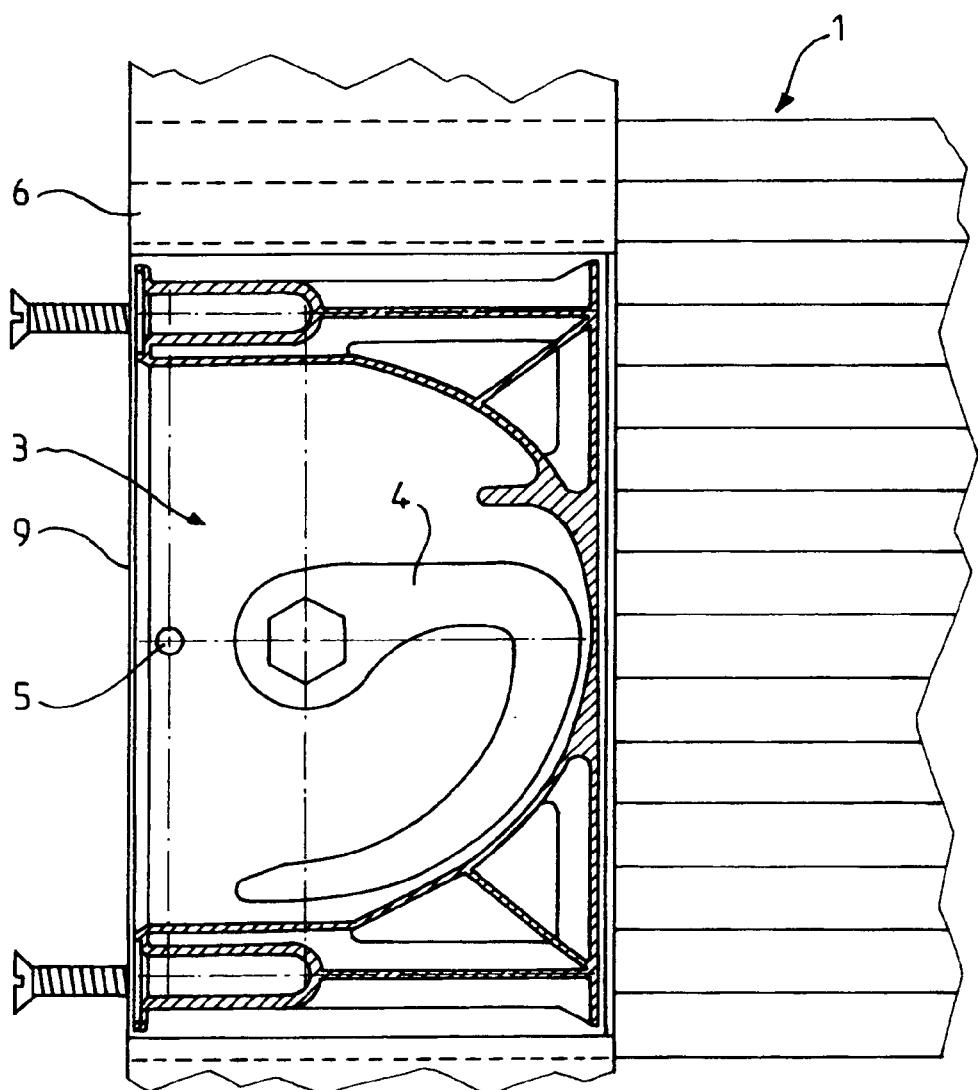


FIG.5

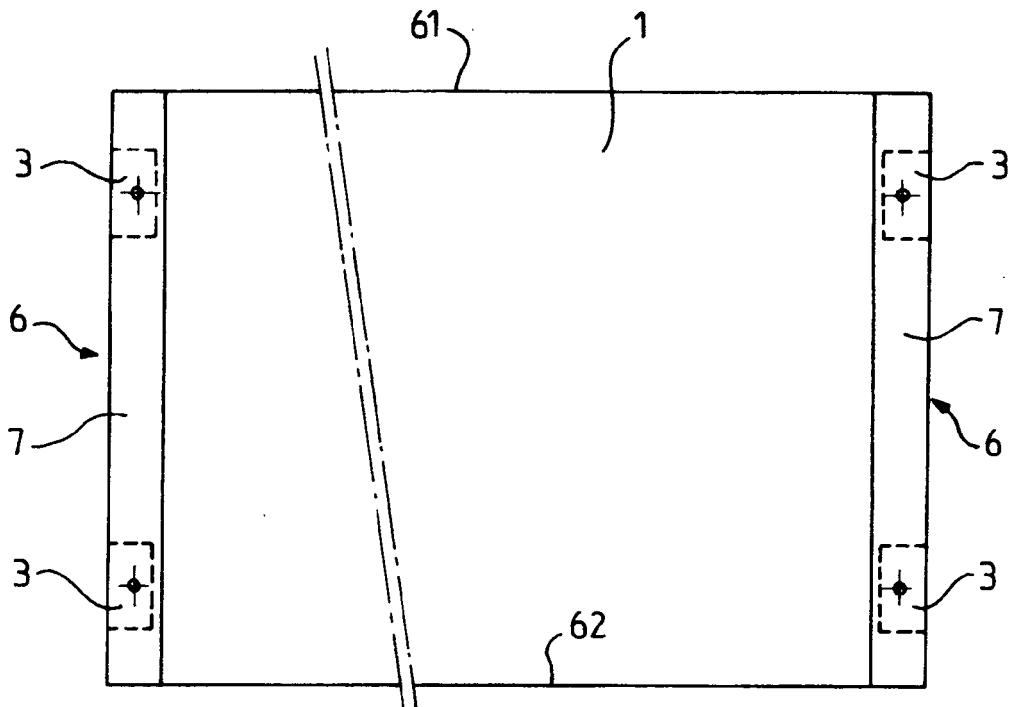


FIG. 6

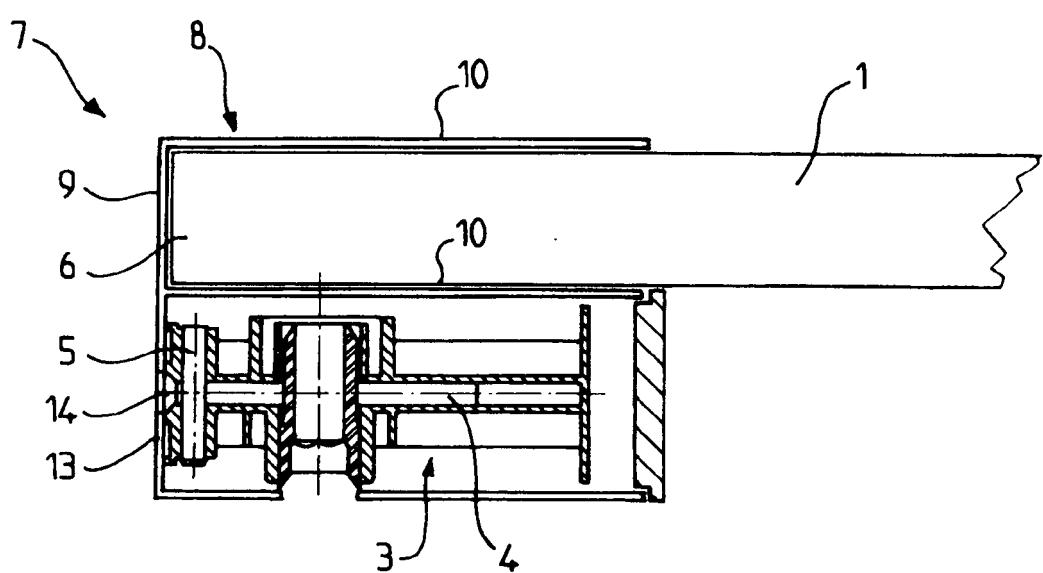


FIG. 7

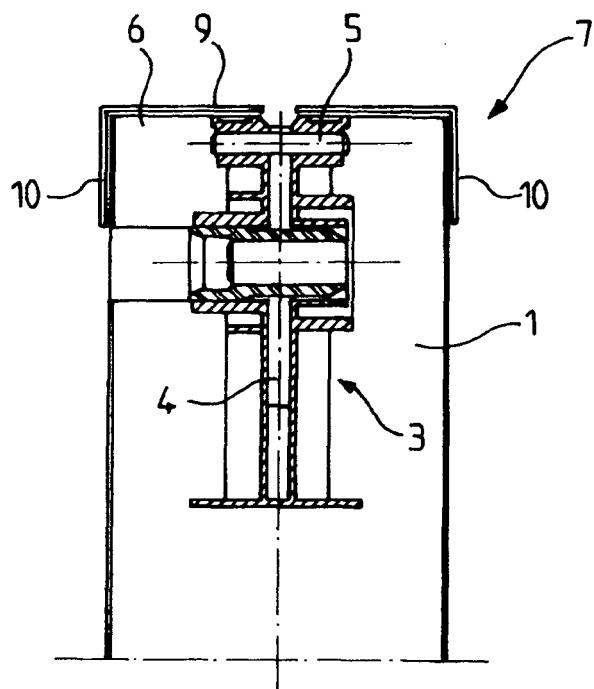


FIG.8

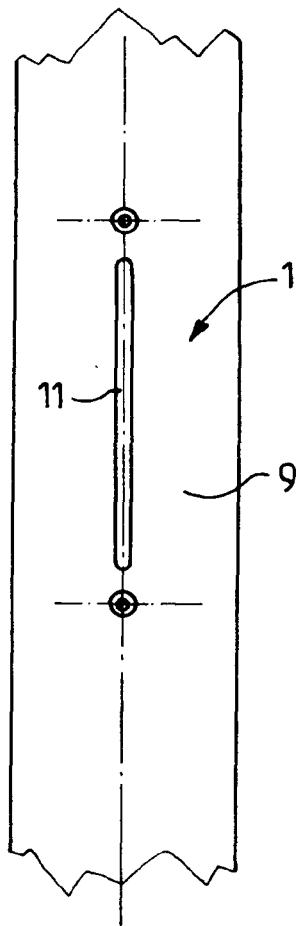


FIG.10

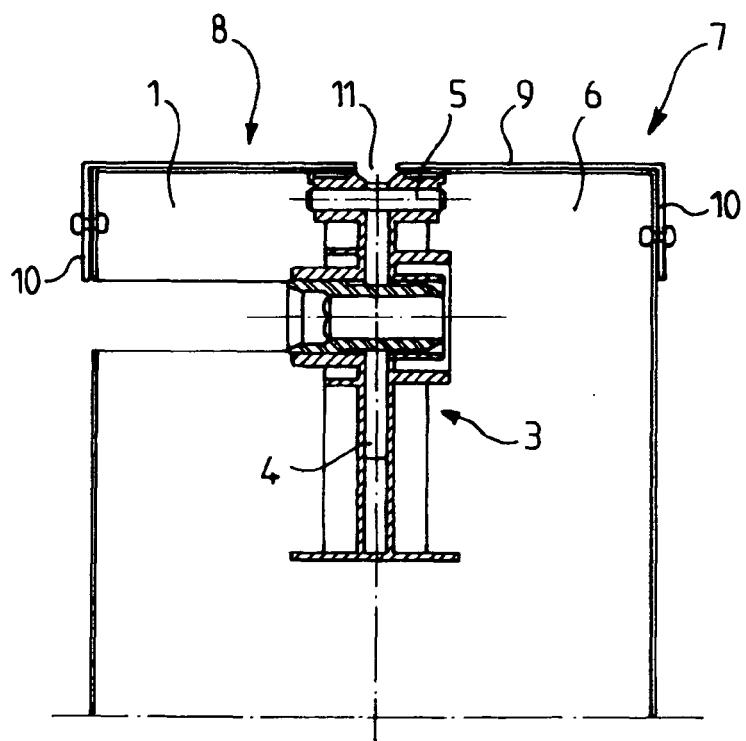


FIG.9

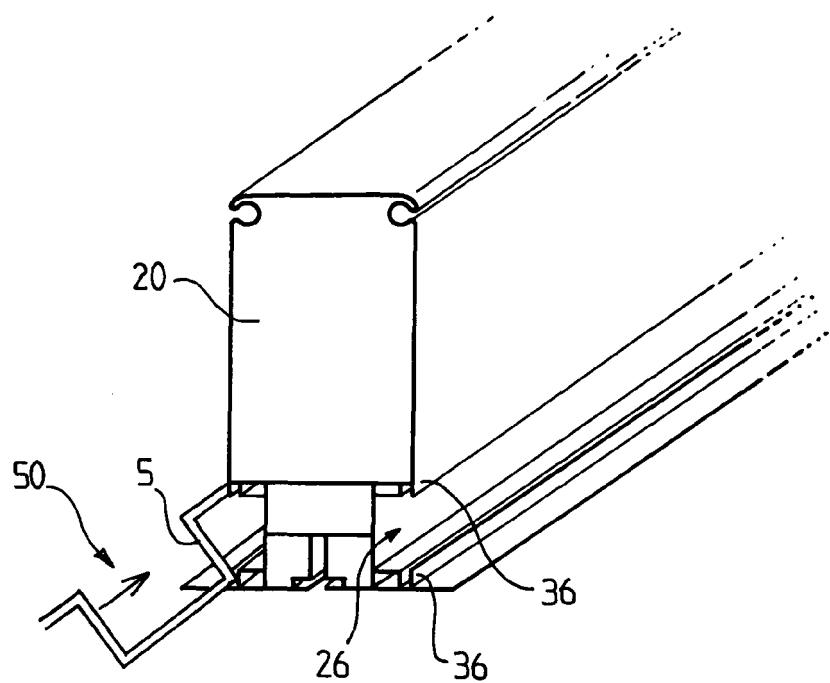


FIG.11

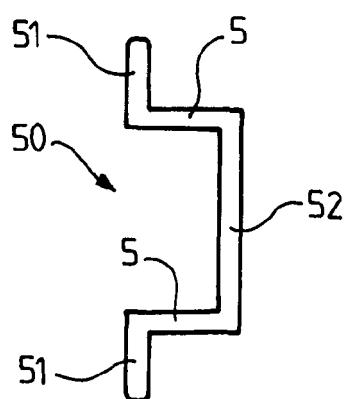


FIG.12

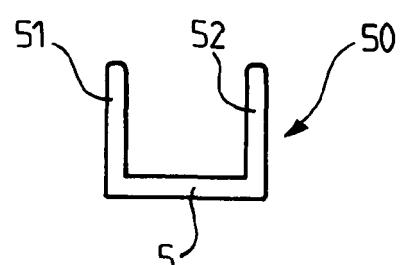


FIG.13

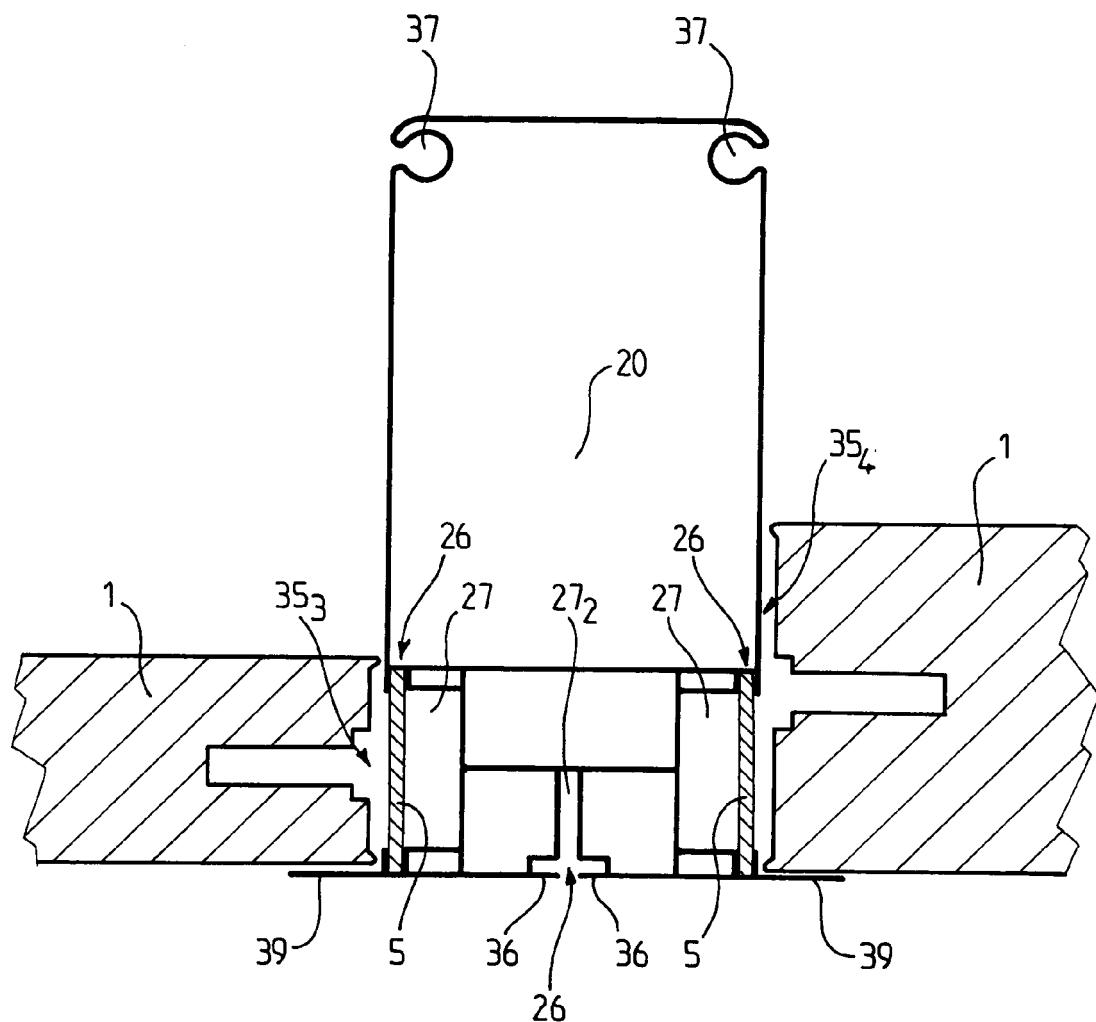


FIG.14

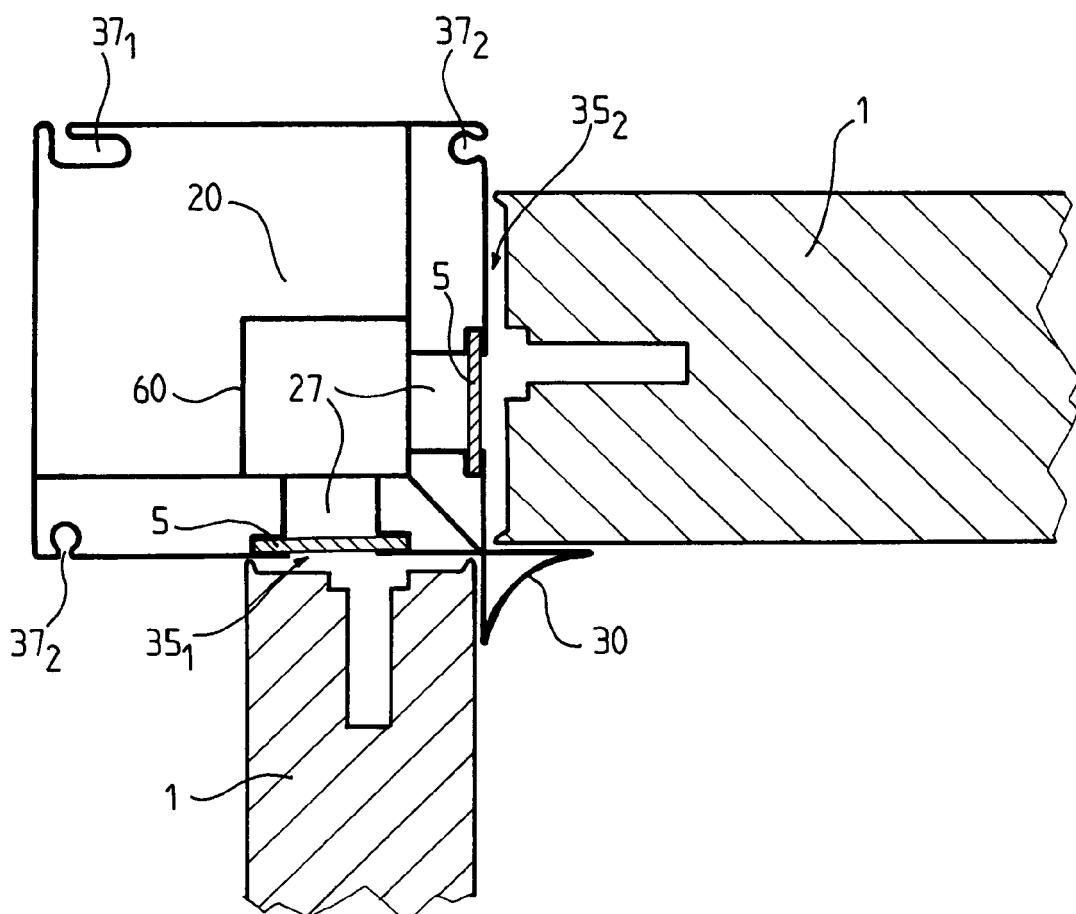


FIG.15



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
Y	FR 2 761 388 A (DAGARD) 2 octobre 1998 (1998-10-02) * page 3, ligne 22 - page 4, ligne 18 * * page 5, ligne 5 - page 7, ligne 20; figures 1-5A *	1,2,5,6	INV. E04H15/18 E04H15/64 E04B1/61
Y	US 6 502 593 B1 (STAFFORD ROBERT M) 7 janvier 2003 (2003-01-07) * colonne 2, ligne 16 - ligne 23 * * colonne 4, ligne 22 - ligne 28 * * colonne 6, ligne 41 - colonne 8, ligne 54 * * colonne 12, ligne 11 - ligne 65; revendications 7,14; figures 1,8,18,21,26,27,43-45 *	1,2,4-6	
Y	DE 88 05 159 U1 (HERCHENBACH, HANS, 5202 HENNEF, DE) 16 juin 1988 (1988-06-16) * page 4, ligne 23 - page 6, ligne 9; figures 1-3 *	4	
A		8	
A	FR 2 500 113 A (BOUTON MICHEL) 20 août 1982 (1982-08-20) * page 3, ligne 27 - page 5, ligne 30; figures 1,2 *	1,2,5,6	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
A	FR 2 810 352 A (PLASTEUROP METECNO FRIGO SYSTEMS) 21 décembre 2001 (2001-12-21) * page 3, ligne 28 - page 4, ligne 32; figures 1-4 *	1,2,5,6	E04H E04B F16B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
4	Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
	Munich	23 août 2006	Stefanescu, R
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 06 37 0014

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

23-08-2006

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
FR 2761388	A	02-10-1998	AUCUN		
US 6502593	B1	07-01-2003	AUCUN		
DE 8805159	U1	16-06-1988	AUCUN		
FR 2500113	A	20-08-1982	AUCUN		
FR 2810352	A	21-12-2001	AU EP WO	6766801 A 1409802 A2 0196681 A2	24-12-2001 21-04-2004 20-12-2001